Canadian
Pamphlets
03176

EN AVANT LA COLONISATION

LA TERRE PROMISE

AUX

CANADIENS-FRANÇAIS

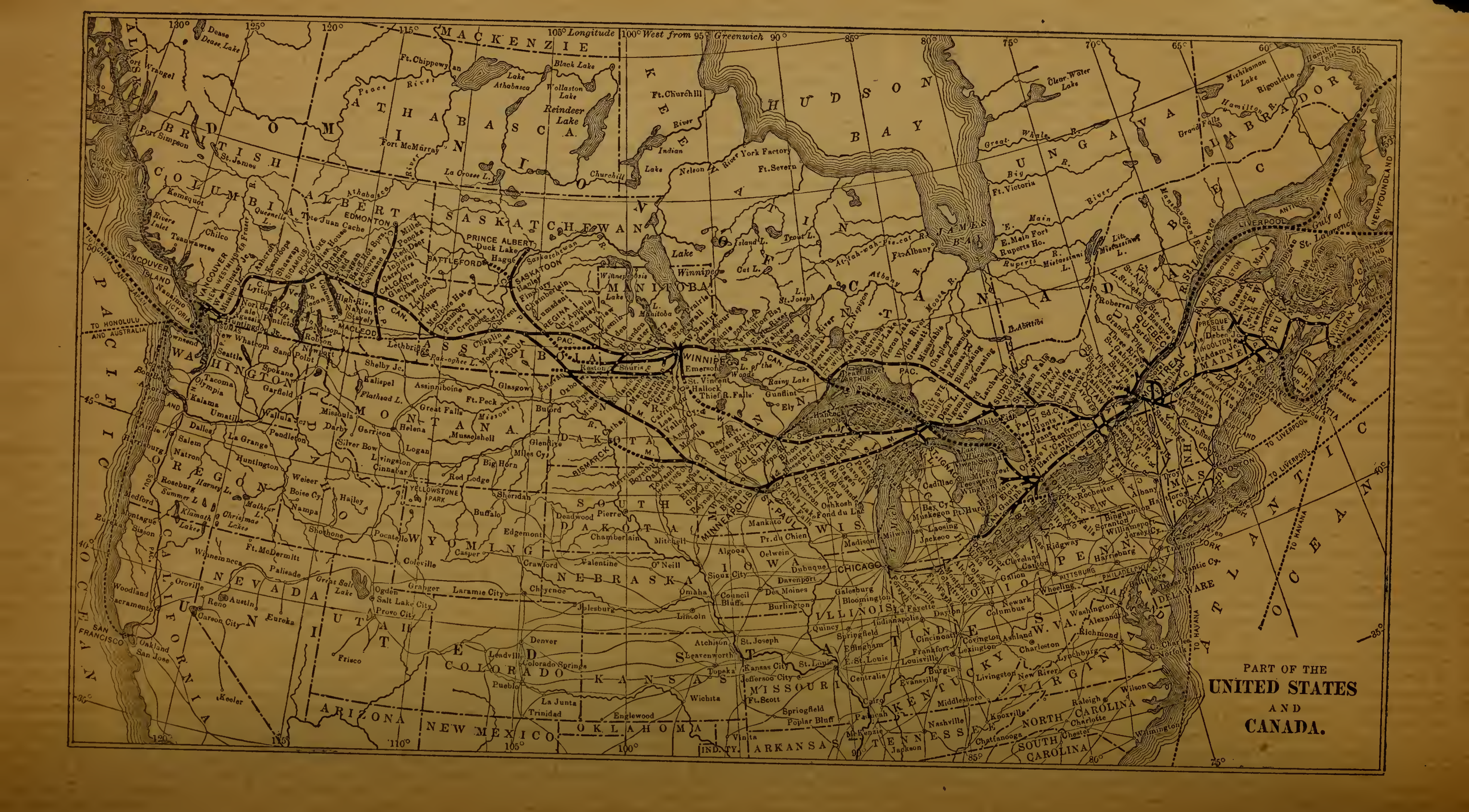
LE NORD-OUEST CANADIEN

CONSEILS PRATIQUES AUX IMMIGRANTS

PAR

Mr l'Abbé J. B. MORIN, Ptre.
(*Directeur de la Société de Colonisation d'Edmonton.*)

OTTAWA
IMPRIMERIE DE L'ÉTAT.



PART OF THE
UNITED STATES
AND
CANADA.
105° Longitude 100° West from 95 Greenwich
MACKENZIE
KEEWATIN
HUDSON BAY
UNGAVA
LABRADOR
ATHABASCA
BRITISH COLUMBIA
ALBERTA
SASKATCHEWAN
ASSINIBOIA
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
NEW BRUNSWICK
NOVA SCOTIA
NEWFOUNDLAND
PACIFIC OCEAN
ATLANTIC OCEAN
WASHINGTON
OREGON
CALIFORNIA
NEVADA
IDAHO
MONTANA
WYOMING
UTAH
COLORADO
ARIZONA
NEW MEXICO
NORTH DAKOTA
SOUTH DAKOTA
NEBRASKA
KANSAS
OKLAHOMA
IND. TY.
MINNESOTA
IOWA
MISSOURI
ARKANSAS
WISCONSIN
ILLINOIS
INDIANA
OHIO
KENTUCKY
TENNESSEE
MICHIGAN
PENN.
NEW YORK
W. VA.
VIRGINIA
NORTH CAROLINA
SOUTH CAROLINA
MAINE
DELAWARE
VANCOUVER
VICTORIA
CALGARY
EDMONTON
PRINCE ALBERT
SASKATOON
REGINA
WINNIPEG
PORT ARTHUR
FORT WILLIAM
SUDBURY
OTTAWA
MONTREAL
QUEBEC
TORONTO
HALIFAX
ST. JOHN
DULUTH
ST. PAUL
MINNEAPOLIS
CHICAGO
DETROIT
BOSTON
PITTSBURG
PHILADELPHIA
SAN FRANCISCO
TO HONOLULU AND AUSTRALIA
TO CHINA AND JAPAN
TO LIVERPOOL
TO HAVANA

EN AVANT LA COLONISATION

LA TERRE PROMISE

AUX

CANADIENS-FRANÇAIS

LE NORD-OUEST CANADIEN

CONSEILS PRATIQUES AUX IMMIGRANTS

PAR

Mr l'Abbé J. B. MORIN, Ptre.
(*Directeur de la Société de Colonisation d'Edmondton.*)

OTTAWA
IMPRIMERIE DE L'ÉTAT.

A MES BONS AMIS LES CANADIENS-FRANÇAIS RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS.

Mes chers compatriotes,

C'est à vous que je destine ce petit travail, c'est dans le but de vous faire mieux connaître les ressources du Nord-Ouest Canadien, que j'entreprends de publier ces notes, recueillies au cours de mes voyages à travers l'immense territoire.

Désigné par mes supérieurs pour diriger l'œuvre de la colonisation dans le Nord-Ouest, j'ai toujours regardé comme un de mes principaux devoirs de me bien renseigner sur les avantages et les inconvénients du pays que je suis appelé à coloniser.

Je ne me dissimule pas les responsabilités de ma position, je n'ignore pas les devoirs qui incombent à un colonisateur consciencieux, et, c'est après mûre réflexion, en pleine connaissance de cause, et avec une conviction bien raisonnée que je viens vous dire aujourd'hui :

Mes amis, si vous possédez un petit capital, si vous avez des goûts, des aptitudes pour la culture de la terre, si vous voulez vous créer un foyer, améliorer votre existence, assurer votre avenir et celui de vos enfants, venez vous choisir dans nos nouvelles paroisses du Manitoba ou du Nord-Ouest, une belle et grande ferme, capable de produi 40, 50 et jusqu'à 60 minots de l'arpent.

Nous vous recevrons comme des frères, nous vous aiderons dans la mesure de nos moyens à surmonter les difficultés et les ennuis des premiers jours. Notre cœur est grand comme notre pays pour vous recevoir ; venez vite, venez nombreux, venez avec confiance.

Unis dans un même esprit, travaillant de concert à fortifier notre nationalité dans ce pays nouveau, nous réussirons bientôt à former des groupes importants par le nombre, à acquérir une modeste mais solide aisance, à bien placer les enfants et à réaliser ainsi le rêve de tout vrai chrétien, de tout bon père de famille.

L'Abbé J. B. MORIN, Ptre.

Beaumont, Alberta, 1er février 1897.



CHAMP DE BLÉ DE PRICE—EDMONTON, ALBERTA.

LA TERRE PROMISE

AUX

CANADIENS-FRANÇAIS

LE

NORD-OUEST CANADIEN.

Nous diviserons ce travail en trois parties :

Dans la première, nous parlerons du Nord-Ouest Canadien avant son entrée dans la confédération en 1870.

Dans une deuxième partie, nous verrons quelles sont ses divisions, ses richesses minières, agricoles, industrielles, forestières, etc.

Dans une troisième partie, nous verrons quel est l'avenir probable réservé à ce pays étant donné les avantages qu'il possède.

Nous ferons suivre le tout d'un appendice dans lequel nous donnons quelques conseils pratiques aux immigrants.



ÇULTURE DANS LES PRAIRIES DU CANADA.

PREMIÈRE PARTIE.

LE NORD-OUEST CANADIEN DANS LE PASSÉ

AVANT SON ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION

PRÉCIS HISTORIQUE.

Cette vaste contrée est située dans l'Amérique du Nord, sur le côté occidental des Laurentides, au delà de la région des grands lacs.

Ses bornes géographiques sont : au nord, les solitudes inexplorées des terres arctiques, au sud, le 49e parallèle qui la sépare des Etats-Unis, à l'est, la rivière Albany, qui sert de limite à la province d'Ontario, à l'ouest, la Colombie-Britannique avec ses montagnes Rocheuses et ses richesses minières.

Cet immense territoire fut exploré pour la première fois, au nom de la France, en l'année 1738, par un Canadien-français : Gaulthier de la Verandrye, le père des deux explorateurs qui, cinq ans plus tard, découvrirent les montagnes Rocheuses. Cependant les Anglais y ayant aussi fait quelques expéditions sous la conduite d'un brave Français, méconnu et éconduit par sa mère-patrie, le sieur Desgroseilliers, la possession de ce pays devint le sujet de contestations assez vives. L'histoire du Canada nous donne le récit des combats héroïques livrés dans les eaux de la Baie d'Hudson entre les représentants des deux nations.

L'Angleterre paraît avoir eu la prépondérance, car on voit qu'en 1670, le roi Charles II signa en faveur de capitalistes anglais constitués en société sous le nom de Compagnie de la Baie-d'Hudson, une charte spéciale accordant le privilège absolu de faire le commerce des pelleteries dans l'étendue du territoire baigné par les eaux qui coulent dans la Baie d'Hudson.

Depuis cette époque, le pays a été connu et désigné sur la carte géographique sous le nom de " Territoire de la Baie-d'Hudson."

Le but de la compagnie était de construire des forts ou magasins généraux en différents endroits, établir des relations avec les tribus sauvages disséminées dans tout le territoire ; attirer ces mêmes sauvages par l'appas des marchandises diverses, échanger le produit de leurs chasses, et réaliser ainsi de grands profits en exportant en Europe des cargaisons considérables de pelleteries.

Ce genre de commerce exercé sur un territoire aussi vaste, nécessita de la part de la compagnie, des serviteurs intelligents, dévoués et nombreux. L'administration générale fut confiée à un gouverneur qui avait sous lui des bourgeois (*Chief Factors*), des commis, des traiteurs ; c'était une vraie féodalité où tous les offices étaient subordonnés les uns aux autres. Le bourgeois était revêtu d'une autorité absolue, (il en abusa quelquefois) ; le commis avait la garde du fort, et les marchandises étaient confiées à sa vigilance. Les traiteurs couraient la prairie à la rencontre des sauvages, servaient d'interprètes, montaient la garde autour du fort, et souvent avaient à se battre pour défendre la propriété de la compagnie.

La plupart de ces employés étaient choisis parmi les Canadiens-français. D'humeur toujours joviale, joliment aventurier, enthousiaste de sa liberté, le Canadien-français prit goût à courir la plaine, et gaiement il renonça à la société pour vivre à sa guise, dans ces vastes solitudes.

Un grand nombre de ces trappeurs, comme on les appelait, ne revinrent jamais au pays ; après quelques années passées au service de la compagnie, ils épousèrent des femmes du pays, et de ces unions naquit le métis, le représentant de cette race aujourd'hui si répandue dans le Manitoba et le Nord-Ouest. Nous devons, à la louange des officiers de la puissante compagnie, dire et publier que les missionnaires furent souvent par eux bien secondés et quelquefois bien secourus.

Vers le commencement du siècle, les descendants de Canadiens, les Métis devenus à leur insu comme les esclaves de la compagnie, qui à dessein, les tenait à l'écart de toute civilisation, se fatiguèrent de dépenser leur activité au seul profit de la compagnie. On les vit alors se grouper sous la direction du missionnaire catholique, fonder des établissements et travailler pour leur compte personnel. La pêche, la chasse surtout, un petit lopin de terre semé en légumes, leur fournissaient les moyens d'existence. Les groupements se firent de plus en plus nombreux, sous l'influence du missionnaire désireux de mettre un terme à cette vie nomade, à ces courses continuelles dans la prairie à la poursuite du buffalo.

Aussi en 1870, on pouvait voir sur le littoral des rivières Assiniboine et Rouge, toute une suite de colonies assez prospères et promettant bien pour l'avenir.

Dans les provinces de l'Est, on ne soupçonnait pas les richesses naturelles du Nord-Ouest. La Compagnie, par une diplomatie aussi habile qu'intéressée, avait toujours représenté ce pays comme impropre à la culture. Sa politique avait toujours été de conserver et même de développer l'aspect sauvage de ces contrées. S'opposer à toute tentative de colonisation, telle fut l'œuvre de la compagnie pendant deux siècles.

Ce fut comme une révélation pour le gouvernement canadien d'apprendre qu'à deux jours de la capitale, il existait un pays immense d'une richesse incomparable et susceptible de contenir des milliers et des milliers de familles ; aussi s'empressa-t-il d'entrer en négociation avec la puissante compagnie pour acquérir les droits qu'elle prétendait posséder en vertu de sa charte.

Ce fut au mois de juillet 1870, après bien des pourparlers et moyennant la forte indemnité de trois cent mille louis que la compagnie renonça à ses droits sur le Nord-Ouest et que le gouvernement canadien entra en pleine possession de tout le territoire.

DEUXIÈME PARTIE.

LE NORD-OUEST CANADIEN, DANS LE PRÉSENT

DEPUIS SON ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION.

Le premier acte de législation du gouvernement canadien, en prenant possession du territoire, fut d'en détacher une partie—la plus colonisée—pour former une province séparée, à laquelle on donna le nom de Manitoba. La nouvelle province fut dotée d'un gouvernement distinct, avec des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.

Le reste du territoire ne reçut une organisation que dix ans plus tard en 1880 ; alors que le gouvernement lui indiqua les divisions actuelles, et lui donna un gouvernement calqué sur celui des autres provinces, avec des pouvoirs un peu plus restreints cependant.

C'est alors que fut décidée la construction d'un immense chemin de fer qui relierait les deux océans, l'Atlantique au Pacifique, projet gigantesque dont la réalisation fait l'étonnement de tout le monde. C'est aussi à cette époque que se formèrent ces nombreuses sociétés de colonisation, d'immigration et de rapatriement, dont le but est d'attirer dans l'Ouest les enfants du pays et les étrangers, pour peupler ces immenses solitudes.

Les missionnaires qui habitaient le pays depuis plus d'un demi-siècle, qui avaient converti la plupart des tribus sauvages de la prairie, ne voulurent pas rester en arrière. Prévoyant que le pays allait subir une transformation complète, radicale, et voyant d'un autre côté les provinces de l'Est se dépeupler par une émigration toujours croissante vers les Etats-Unis, ils voulurent eux aussi unir leurs efforts à ceux du gouvernement pour attirer les Canadiens-français, obligés par les circonstances de quitter la province de Québec, ou rappeler ceux qui déjà s'en étaient éloignés. Les efforts combinés des missionnaires, des compagnies de colonisation et du gouvernement aboutirent à amener dans la nouvelle province une population relativement considérable, tant du Canada que des Etats-Unis et de l'Europe.

Le gouvernement par une politique aussi sage que prévoyante, s'empressa d'établir des fermes expérimentales en différents endroits, notamment, à Brandon dans le Manitoba, Indian-Head dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Agassiz dans la Colombie-Britannique.

Les essais furent satisfaisants, le résultat encourageant et dès lors un élan vigoureux fut donné par tous les amis de la colonisation pour diriger de ce côté le plus grand nombre de familles possible afin de coloniser ce pays qui offrait tant de promesses pour l'avenir.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le territoire est actuellement divisé en une province et quatre grands districts provisoires qui sont :

	Milles carrés.
Le Manitoba, à l'est, couvrant..........................	73,956
L'Assiniboia, au sud "	90,000
La Saskatchewan, au centre, couvrant................	107,000
L'Alberta, à l'ouest, couvrant........................	106,000
L'Athabaska, au nord-ouest, couvrant...............	105,000
Formant un total de.................	481,956

Non compris un territoire immense, encore inexploré, et s'étendant jusqu'aux extrémités septentrionales du continent.

LE MANITOBA.

A l'époque de sa formation en province, le Manitoba avait une population de 11,963 âmes; sur ce nombre les sauvages et les métis comptaient pour 10,400. Aujourd'hui, 1897, la population de la province est près de 180,000 âmes. A cette époque la province ne produisait presque rien, la culture était à peine connue. L'an dernier (1896) d'après les calculs les plus sûrs et autant qu'il a été possible de les contrôler, l'exportation des grains a donné le résultat suivant :

	Boisseaux.
Blé	30,000,000
Avoine	22,000,000
Orge	5,500,000
Seigle	63,000
Pois	24,250
Formant un total de	57,587,250

Sans compter les légumes, le foin, les produits de la laiterie, etc. On peut juger par ces chiffres du prodigieux développement des colonies et des résultats que nous sommes en droit d'espérer pour l'avenir. Les pommes de terre, les carottes, les betteraves, les choux, les radis et en général tous les légumes ont toujours donné la meilleure satisfaction et pour la quantité et pour la bonne qualité. Nous sommes sérieux en disant que nous avons vu de nos yeux, des choux pesant 36 livres, des navets 23 livres, des carottes mesurer 21 pouces en longueur et 7 pouces de diamètre. Les étrangers, les touristes, qui visitent notre pays à l'époque des expositions sont toujours stupéfiés à la vue de produits aussi monstrueux. Ce qui nous manque au Nord-Ouest ce sont des bras, des cœurs courageux, des hommes de dévouement. Le pays ne demande qu'à produire, mais à la condition qu'on le cultive. C'est cette condition que nous voulons poser, c'est à cette fin que nous travaillons; notre ambition est de rapatrier tous nos amis qui s'ennuient au delà de la frontière; de les amener ici, dans cette terre promise au Canadien-français et de les établir sur des fermes où ils puissent développer leur activité. Leur place est au milieu de nous, soit dans l'agriculture, soit dans le commerce, soit dans l'industrie.

Comme l'avaient prévu les missionnaires et les anciens Canadiens de l'ouest, avec l'arrivée des chemins de fer, le pays changea vite d'aspect et de conditions. A la place de bandes innombrables de bisons, la prairie se couvrit de chevaux, de moutons et de bestiaux; les caravanes de métis conduisant lentement des centaines de charrettes chargées de marchandises pour ravitailler les forts de la compagnie, sont remplacées par la locomotive traînant avec la rapidité de la vapeur des trains continuels de voyageurs, de touristes, de colons; et, à l'endroit des anciens postes de la compagnie, où le sauvage venait échanger ses fourrures, nous voyons surgir des villages, des villes, des cités superbes! Winnipeg avec ses 40,000 habitants, Brandon 4,000, Calgary 4,000, Portage-la-Prairie 3,500, Régina 2,000, Edmonton, Prince-Albert, Battleford, Lethbridge, Macleod, etc.

Les trains d'immigrants se succèdent et se suivent: Anglais, Allemands, Suédois, Belges, Français, débarquent dans la prairie et s'établissent dans des centres à part; tous rivalisent pour mieux développer les richesses du sol, faire prospérer leurs colonies respectives en y attirant un plus grand nombre de compatriotes. C'est une course à la prospérité, une émulation louable, une ambition légitime. Le résultat pratique est d'accélérer le mouvement d'immigration et de transformer rapidement ce vaste désert en une contrée magnifique produisant des millions de boisseaux de blé et nourrissant des troupeaux innombrales d'animaux domestiques destinés au commerce d'exportation.

La province du Manitoba possède actuellement plus de 1,500 milles de chemin de fer, il y en a dans toutes les directions, et pour accommoder toutes les colonies. A la fin de l'année 1896, un nouvel embranchement fut ouvert au trafic et relia la nouvelle colonie

du lac Dauphin aux centres commerciaux de la province. Quels beaux homesteads l'on peut y prendre aujourd'hui ; quel bel avenir un père de famille se créerait, en allant y choisir une ou plusieurs fermes. La région du lac Dauphin est depuis longtemps renommée pour ses grandes prairies et ses richesses forestières, le chemin de fer ne s'y rend que depuis quelques mois, et déjà l'on voit à lac Dauphin, une église, une école, deux magasins, un bureau de poste, ... une organisation complète.

La paroisse ne manque de rien, sinon d'un plus grand nombre de paroissiens, pour remplir les vides et hâter la prise de ces belles terres, qui ne resteront pas longtemps vacantes. Nous nous attardons à parler de cette colonie en particulier parce qu'elle nous semble offrir plus d'avantages que les autres. Les terres vacantes y sont nombreuses, le colon peut y faire un bon choix à proximité des centres, et s'établir convenablement, à bien peu de frais.

Il n'y a pas que là où le colon puisse s'établir avantageusement. Dans presque toutes les paroisses canadiennes on peut trouver des terres à vendre pour un prix minime ; dans quelques-unes même on peut encore trouver de bons homesteads ; sans doute à quelque distance de Winnipeg.

Que le colon qui veut s'établir sur une terre vienne nous voir, qu'il apporte quelques cents piastres, et qu'il s'adresse à n'importe quel curé du Manitoba : je l'assure d'avance qu'il n'aura pas de difficultés à trouver des terres avantageuses à prendre, à louer ou à acheter. Oui, mes chers compatriotes, ne vous laissez pas effaroucher par les racontars que l'on répand sur notre pays ; venez nous voir si vous en avez les moyens ou bien écrivez-nous et nous vous enverrons des brochures, des pamphlets, des cartes sur chacun des districts, des cantons, des paroisses que vous désirez connaître en particulier. Nous ne cherchons pas à vous tromper, ce serait bien mal comprendre notre besogne, vous rendre un bien mauvais service, assumer une grande responsabilité, et après tout, nous préparer de bien minces résultats.

L'ASSINIBOIA.

Ce district est situé au sud du territoire et touche à la frontière américaine ; les Etats voisins sont le Montana et le North-Dakota. Cette vaste région possède des qualités diverses. Le sol est assez varié ; la partie est très fertile, on y voit de nombreuses colonies, et en état de grande prospérité. La partie sud est plus aride, la culture devient plus rare, elle disparaît même tout à fait pour faire place aux grands ranches de la Montagne de Bois, etc. ; la partie ouest est aussi médiocre, cependant, jusqu'à près de Moose-Jaw, la culture est assez rémunérative ; plus loin vers l'ouest, le pays est mieux adapté pour l'élevage des bestiaux. Tout le nord du district est aride et peu colonisé. Les colonies sont presque toutes situées sur le parcours du chemin de fer. Dans certains endroits de ce district, l'eau se faisant rare, on a dû recourir à des puits artésiens ; l'essai a parfaitement réussi.

Régina, la capitale de tout le territoire, est située au centre de l'Assiniboine.

LA SASKATCHEWAN.

Par un embranchement du chemin de fer se dirigeant de Régina à 260 milles au nord, l'on arrive à Prince-Albert, chef-lieu du district, jolie ville, élégamment batie sur les rives nord de la grande rivière Saskatchewan. C'est la résidence de M[gr] Pascal et de ses bons missionnaires. Le district de Prince-Albert est absolument avantageux pour un colon qui veut s'établir à bon marché sur de belles terres. A Domrémy, à Lac-Canard, à Saint-Laurent, à Batoche, à Saint-Louis, à Lac Muskeg, etc., etc., partout dans ces endroits, il y a de belles et bonnes terres à prendre, à acheter ou à louer. Que le colon qui a l'intention de s'établir sur une ferme n'hésite pas à y venir, je ne saurais préciser un endroit plus qu'un autre, partout, je le répète, il y a de la bonne terre, de l'eau pure, du charbon, du bois, etc., tout ce que peut désirer un homme intelligent qui connaît la culture et les qualités d'une bonne ferme.

ALBERTA.

Est la partie la plus à l'Ouest du territoire ; elle est bornée au sud par l'Etat du Montana, à l'ouest par les montagnes Rocheuses et au nord par l'Athabaska ; sa superficie embrasse, comme nous l'avons dit, 106,000 milles carrés ; en 1885 sa population était de 5,533 âmes, aujourd'hui, après 12 ans, elle dépasse un peu 25,000 âmes. On peut diviser l'Alberta en trois sections bien distinctes : au sud, la partie des ranches, où l'on voit des milliers de bêtes à cornes, de chevaux, de moutons, etc., paître librement dans la prairie. Plus de 2,500,000 acres de terre du gouvernement sont affectées à cet usage.

Le chef lieu de ce district est Macleod sur la rivière du Vieux à 100 milles au sud de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique canadien. Macleod est le quartier général de la police à cheval pour cette partie du pays ; il y a plusieurs magasins, cinq églises, un journal, trois écoles, des bureaux pour les terres, l'enregistrement, la poste, le téléphone et le télégraphe. Macleod est relié à la grande artère du chemin de fer du Pacifique canadien, ou C.P.R., par un embranchement : le Calgary and Edmonton R.R.

La partie centrale de l'Alberta offre une variante. La culture mixte est ici en pleine vigueur, c'est-à-dire l'élevage des animaux et l'exploitation du sol. Calgary, la ville principale a une population de 4,500 âmes, et progresse à vue d'œil ; nous y voyons plusieurs églises, six banques, un grand nombre de magasins, des hôtels de première classe, des bureaux de télégraphe, de téléphone, de poste, etc. La Compagnie Eau Claire y fait le commerce de bois pour un chiffre considérable. La compagnie du Pacifique Canadien y a construit une des belles stations de chemin de fer, de Winnipeg à la côte, Calgary est le terminus du chemin de fer d'Edmonton et de Macleod. Située sur la grande ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, au confluent de deux magnifiques rivières, elle commande un commerce des plus lucratifs. A égale distance du pays agricole par excellence, Edmonton, et du pays des grands ranches, Macleod, la ville voit affluer dans son sein des commerçants de toutes les parties du district, qui viennent y faire leurs transactions. Nul doute que Calgary ne devienne avant longtemps la capitale de la nouvelle province qu'il est déjà question d'ériger dans l'ouest du territoire. Ses puissants pouvoirs d'eau, ses carrières inépuisables, ses riches mines de charbon et pardessus tout l'activité et l'esprit d'initiative de ses habitants, en feront avant longtemps la métropole de l'Ouest, la rivale de Winnipeg.

Au nord nous attendent des richesses encore plus émerveillantes. C'est à Edmonton, sur les rives de la grande rivière de l'ouest, la Saskatchewan, que l'on vous invite à admirer les avantages incomparables d'un climat magnifique, d'un sol fécond, de forêts grandioses, de mines inépuisables, d'une nature sans égale comme sans défauts. On se rend à Edmonton par le chemin de fer de Calgary, la distance est de 192 milles. Avant la construction du chemin de fer, la ville n'était qu'une petite bourgade sans importance, mais depuis ce temps les choses ont bien changé ; la ville est aujourd'hui éclairée à la lumière électrique, nous avons le téléphone, le télégraphe, les bureaux du gouvernement ; on y imprime trois journaux semi-quotidiens. La ville possède un beau système d'alarme pour le feu. Il y a trois banques, dont une canadienne ; la banque Jacques-Cartier qui a son bureau d'affaires principal à Montréal ; huit églises, trois écoles, un couvent splendide, un hôpital imposant, des magasins, des manufactures, des briqueteries, de bons hôtels et un détachement de la police à cheval. Etant le centre d'un district agricole de 20 à 30 milles de rayon, il se fait à Edmonton des affaires considérables. La desserte de la ville est confiée aux révérends Pères Oblats, l'hôpital est tenu par les révérendes Sœurs Grises de Montréal, le couvent appartient aux révérendes Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus, lesquelles donnent une éducation soignée, en anglais et en français.

Les principales colonies canadiennes du district d'Edmonton sont : Saint-Albert, Morinville, Beaumont, Saint-Pierre, Rivière-qui-Barre, Fort-Saskatchewan et Végreville.

Nous dirons un mot de chacune de ces colonies.

SAINT-ALBERT.

Est à neuf milles du chef lieu, dans la direction nord-ouest. C'est le siège épiscopal de Monseigneur Grandin. Le village est bâti sur les deux rives de l'Esturgeon, petite rivière qui offre de jolis pouvoirs d'eau. La paroisse compte 76 familles cana-

diennes-françaises donnant 372 âmes ; il y a, en plus, quelques familles irlandaises et une trentaine de familles métisses. La population est exclusivement catholique. La récolte l'an dernier, 1896, a donné : 48,150 minots de grains et 5,885 minots de légumes. 2,383 acres de terre ont été ensemencées.

Saint-Albert a été fondé en 1860, par le révérend Père Albert Lacombe ; jusqu'en 1890, lors de la construction du chemin de fer, ce n'était qu'un lieu de mission où les métis et quelques rares familles de blancs se réunissaient pour les exercices religieux ; aujourd'hui Saint-Albert est une belle paroisse bien organisée. La culture est en honneur et y fait beaucoup de progrès. Les habitants sont à l'aise et possèdent de bonnes dépendances ; les chemins sont bien faits, bien entretenus.

MORINVILLE.

La première paroisse exclusivement catholique fondée en 1891, au milieu de la prairie, à 12 milles au nord de Saint-Albert. La population de la paroisse est de 79 familles, formant 249 âmes. L'église et le presbytère sont construits grâce au dévouement et à l'esprit de sacrifice du curé, le révérend monsieur Jolicœur. Une ligne de téléphone relie la colonie avec Edmonton le chef lieu.

Morinville possède 312 chevaux, 405 bêtes à cornes, 372 moutons, 714 cochons ; 2,445 acres de terre ont été ensemencées le printemps dernier et ont produit 51,695 minots de grains et 6,600 minots de légumes. Ces chiffres en disent plus long que toutes les belles phrases que l'on pourrait faire pour montrer les progrès de la colonie et les perspectives de son avenir.

Une belle et riche limite à bois est à la disposition des colons, chacun peut aller couper le bois dont il a besoin pour compléter ou renouveler ses dépendances, en obtenant un permis à cet effet. La limite est à quatre milles de l'église.

On trouve de la bonne eau dans des puits de 15, 20 et 25 pieds. Le sol à Morinville est de qualité supérieure ; une mine de charbon dans la paroisse permet d'acheter ce combustible au prix d'une piastre la tonne.

Morinville reçoit une malle par semaine ; une demande est faite pour doubler ce service qui est devenu insuffisant.

SAINT-PIERRE ET RIVIÈRE-QUI-BARRE.

Sont deux colonies de date récente ; leur population respective est de 24 et 39 familles donnant 245 âmes. La distance de Morinville est de 12 et 18 milles. Le résultat de la récolte a été étonnant, une partie des semences ayant été faites sur un premier labour de la prairie. 1,900 acres de terre ont donné 40,950 minots de grain et 4,500 minots de légumes. Que dire d'un sol qui produit si abondamment et à si peu de frais ; la terre est facile à labourer. Les semences faites, le colon n'a plus qu'à clôturer son champ et laisser mûrir son grain ; il n'a pas à s'éreinter à faire des fossés et des rigoles. On y compte 250 chevaux, et 515 bêtes à cornes. Je répète les paroles que bon nombre de colons me disaient dans mes visites à travers les colonies : " Si nos amis d'en bas voyaient ces belles terres, s'ils connaissaient combien il est facile de les avoir et de les cultiver, ce serait un grand malheur pour la province de Québec." Comment cela ?

Parce que pas un montagnard ne consentirait à s'échiner sur des terres de roches, et tous prendraient le chemin de l'Ouest.

FORT-SASKATCHEWAN.

Une des plus anciennes colonies du district et sans contredit une des plus prospères. La paroisse est bien organisée, rien n'y manque : Eglise, presbytère, écoles, magasins, moulins, bureaux de poste, etc. La colonie est sous le vocable de Notre-Dame-de-Lourdes et est desservie par le révérend E. Dorais. Le nom du bureau de poste est Lamoureux, Alberta. On compte dans la paroisse 119 familles canadiennes et quelques familles métisses donnant 467 âmes, dont 270 adultes et 197 enfants. 2,475 acres de terre ont

été ensemencées et ont produit 12,570 minots de grains et 11,820 minots de légumes. On compte 300 chevaux, 1,000 bêtes à cornes, 580 moutons et 708 cochons. 1,830 acres de terre en prairie, ont été labourées dans le cours de l'été.

BEAUMONT.

Est situé sur la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien à 13 milles d'Emonton. Là aussi les colons ont une église, un presbytère et possèdent un curé au milieu d'eux : le révérend M. Beauparlant, jeune prête plein de courage, qui se dépense gaiement pour l'avancement des colonies canadiennes de l'ouest. La population de Beaumont est de 48 familles, 255 âmes ; on y compte 217 chevaux, 376 bêtes à cornes, 100 moutons, 400 cochons. Cette année on y a ensemencé 1,230 acres de terre et récolté 27,850 minots de grains et 5,550 minots de légumes.

STONY PLAIN.

A 15 milles à l'ouest d'Edmonton, comprend 26 familles, 112 âmes ; cette colonie est mélée de familles allemandes, dont quelques-unes sont catholiques.

VÉGREVILLE.

A 50 milles d'Edmonton sur le Lac Castor est une colonie nouvelle formée de colons venus du Kansas, elle est dans un état prospère.

Il n'y a pas encore d'église à Végreville de même qu'à Stony Plain ; on attend que de nouvelles familles viennent s'adjoindre à ces colonies pour commencer des constructions curiales ; dans l'intervalle, le service religieux est donné par des missionnaires qui s'y rendent tous les quinze jours.

TROISIÈME PARTIE.

LE NORD-OUEST CANADIEN, DANS L'AVENIR.

Que sera cette contrée dans dix, vingt et cinquante ans ? Elle ne fait que naître à la civilisation et déjà elle marche, elle avance à pas de géant. Ses ressources naturelles ne sont pas encore toutes connues, elle est à peine explorée, et déjà elle attire les populations américaines et européennes qui viennent s'y faire concurrence ; elle est connue dans tous les continents, on en parle, on s'en occupe, on y vient de longue distance : le français, l'anglais, l'allemand, le russe s'y coudoient déjà, tous veulent avoir leur part de ce territoire nouveau.

Nous pouvons donc conjecturer avec raison que ce grand pays de l'ouest sera avant longtemps la plus belle, la plus prospère, la plus riche, la plus peuplée des provinces de la confédération canadienne.

Examinons brièvement ce que sont ses richesses minérales, ses richesses agricoles, ses richesses forestières.

Les richesses minières du Nord-Ouest sont incontestables. M. le Dr Dawson a fait des explorations dans le voisinage de la rivière Belley, au sud de Calgary, et son rapport conclut à évaluer les couches de charbon sur une superficie de 4 milles à 25,500,000 tonnes de charbon. Un autre ingénieur dit que 4 milles carrés en superficie peuvent fournir assez de charbon pour les besoins de tout un peuple pendant une génération. On a constaté jusqu'à présent la présence du minerai sur une superficie de plusieurs centaines de lieues carrées.

Ce combustible est de bonne qualité, l'on s'en sert dans les manufactures, pour le chauffage des maisons, sur les chemins de fer, et partout il donne entière satisfaction.

Les mines d'anthracite de Canmore dans les Montagnes Rocheuses de même que celles de Lethbridge sont exploitées depuis plusieurs années et donnent de l'emploi à plusieurs milliers de mineurs.

A Morinville, Athabaska, et en d'autres endroits encore on a trouvé des indices de goudron, de gaz et de pétrole ; les analystes du gouvernement assurent que les spécimens étudiés sont d'une richesse remarquable.

Dans les Montagnes Rocheuses on a découvert de nombreux gisements d'or, d'argent, de cuivre, de platine de galène, etc., ces mines ne sont pas encore exploitées. La rivière Saskatchewan roule dans ses eaux de la poussière d'or en quantité considérable. En 1895, les colons d'Edmonton en ont recueilli dans les mois de juin, juillet et août pour une somme de $17,000.

Quand nous aurons des capitaux suffisants pour exploiter ces mines, le Nord-Ouest pourra alors se poser en rival de la Californie et réaliser les espérances que nous concevons de sa prospérité future.

Les Richesses Agricoles.

Qui n'a pas entendu parler de la fertilité du sol du Nord-Ouest canadien. Les milliers de boisseaux de blé que nous exportons annuellement sont une preuve tangible que le colon chez nous sait tirer de sa ferme les trésors de fécondité qu'elle renferme.

On peut affirmer sans aucune crainte de contradiction, que la qualité du sol du Nord-Ouest et du Manitoba peut supporter la comparaison avec le sol de n'importe quel pays du monde entier.

Il est composé d'une couche de terre noire friable, mélangée d'une bien petite quantité de sable, vrai humus provenant de la décomposition séculaire de débris végétaux, le sous-sol est en glaise grise compacte, qui laisse difficilement filtrer l'eau des pluies et

qui permet à la surface de conserver longtemps la fraîcheur nécessaire pour la végétation.

L'analyse officielle du sol du Nord-Ouest canadien a donné le résultat suivant :—

Humidité	21.364
Azote	11.233
Phosphate	0.472
Carbonate de chaux	1.763
Carbonate magnésié	0.937
Sels alcalins	1.273
Oxide de fer	3.115
Sable et silice	51.721
Alumine	8.122
	100.000

Le sol ci-dessus contient beaucoup de matière organique, il est très riche et possède tous les éléments d'un sol de bonne qualité.

(Signé) STEPHENSON MACADAM,
Chimiste à Edimbourg, Ecosse.

Le blé, l'avoine, l'orge, le sarrazin, les pois, enfin toutes les céréales y poussent merveilleusement, les légumes de toute sorte viennent aussi en abondance. Le rendement moyen pour les années 1895 et 1896 a été le suivant :—

Blé	30 minots de l'acre.
Avoine	38 " "
Orge	46 " "

et cela sur des milliers d'acres de terre plus ou moins bien préparées.

D'ailleurs la fertilité du sol du Nord-Ouest canadien a été si souvent démontrée, elle est si bien connue, si universellement admise, qu'il est peine perdue de s'attarder à en faire la démonstration.

Ce que l'on ne connaît peut-être pas, c'est que nous trouvons dans nos prairies encore sauvages, les mêmes fruits dont nous étions si friands dans la province de Québec : des fraises, des framboises, des cerises, des petites merises, des cassis, des gadèles, des groseilles, des poires, des bluets, des mûres, des prunes et du raisin sauvage.

De même ne soyez pas surpris de voir sur nos tables tous les produits du jardin : le melon, le concombre, la tomate, le blé d'Inde, le céleri, le cresson, la laitue, etc. On sera peut-être étonné ; mais pourquoi la Providence nous aurait-elle mis dans la nécessité de nous priver de ces douceurs ?

Les travaux de la terre sont assez faciles à exécuter, seul le premier labour dans la prairie offre un peu de difficultés, une paire de bœufs ou de chevaux pesant de 11 à 1,200 livres, peuvent labourer un acre par jour pendant tout un mois. Les labours suivants sont très faciles ; on a vu des cultivateurs, un peu pressés d'ouvrage, semer deux années consécutives sur le même guérêt. Le coût du labour dans la prairie varie de $2.50 à $3.00 l'acre.

Le grain étant mûr, il est fauché à la machine (Self-binder), et mis en gros meulons. Le colon attend ensuite tranquillement que son tour soit arrivé d'avoir le moulin à battre ; ces machines sont mues par deux ou trois chevaux, nous avons aussi des pouvoirs circulaires qui exigent 10 ou 12 chevaux, les plus populaires cependant sont les machines à vapeur qui peuvent battre jusqu'à 2,000 minots par jour.

Les prairies naturelles nous fournissent, sans que nous ayons besoin de les semer en mil ou en trêfle, le fourrage nécessaire pour hiverner nos animaux. Le foin est très abondant surtout dans les districts du lac Dauphin, d'Edmonton et de Prince-Albert, il ne coûte au colon que le travail du coupage et du charroyage, le prix de ce foin livré à la ville est de trois à cinq piastres la tonne.



BÉTAIL HEREFORD—SILVER HEIGHTS, WINNIPEG, MAN.

Les animaux paissent en toute liberté dans ces prairies plantureuses, le cultivateur ne pacage près de sa demeure que les vaches à lait et les animaux de trait. Et dire que ces belles prairies sont à donner pour rien, qu'on les offre au premier venu pourvu qu'il ait 18 ans et qu'il promette d'en cultiver une quinzaine d'acres en trois ans, et dire que beaucoup des nôtres qui sont dans le cas de s'établir, hésitent, tatonnent, consultent et finalement ne se décident jamais, c'est inconcevable !

Le Nord-Ouest possède aussi des richesses forestières très appréciables. A ce sujet le public a été si préjugé, on a répandu, et quelquefois à dessein, tant de fausses nouvelles sur cette contrée, qu'il est à craindre que beaucoup de nos lecteurs restent un peu incrédules en face de nos déclarations. Cependant, la vérité a des droits, et il vient un temps où c'est un devoir de revendiquer ces droits ; il y a un certain mérite à chasser les préjugés, dissiper l'erreur, orienter l'opinion publique ; il est temps de faire connaître notre pays tel qu'il est, avec ses inconvénients sans doute, mais aussi avec ses avantages. C'est justice.

Nous avons au Manitoba et au Nord-Ouest, en général, autant de bois qu'il en faut pour le besoin du colon. Je n'ai pas les données officielles pour constater la partie du territoire en prairie et la partie boisée, mais je crois que dans l'ensemble, on dit la vérité en donnant la proportion de 1 à 20 ou 5 pour 100.

Ce pays est si vaste, si immense, qu'on ne peut pas raisonnablement prétendre que sur chaque homestead il y ait une érablière et une forêt d'épinettes. Il y a au Nord-Ouest plusieurs belles limites à bois ; les plus considérables sont à Battleford, à Edmonton, au lac Dauphin. Près de Morinville, dans l'Alberta, on a mesuré, sur la limite à bois du Lac-des-Œufs, des épinettes de 90 pieds de long mesurant quatre pieds de diamètre à la souche.

Le long de la grande rivière Saskatchewan, sur presque tout son parcours, à Prince-Albert, à Bresaylor, à Carlton, de même qu'autour des lacs d'une certaine étendue, on trouve des superficies de 8 à 10 milles couvertes de chênes, de trembles, de bouleaux, de saules, d'épinettes rouges et blanches, de pins rouges, etc. Quelquefois, dans l'Alberta surtout, nous rencontrons des bouquets d'arbres touffus, dont l'aspect réjouit la vue et le feuillage rend de grands services aux animaux en leur procurant de l'ombrage.

La loi est faite de manière à favoriser le colon et à empêcher tout gaspillage qui résulterait d'une liberté trop large. Il est permis de couper dans la limite tout le bois sec, mort ou renversé dont le colon a besoin pour compléter ou renouveler ses dépendances et cela sans aucuns déboursés, le permis qu'il doit se procurer de l'agent du gouvernement lui coûte vingt-cinq centins. Il n'a qu'à aller déclarer au bureau, la quantité de bois qu'il lui faut et ce bois lui est donné absolument gratis.

S'il veut couper du bois vert, choisir dans la limite des beaux arbres encore debout, le gouvernement exige un droit de $2.50 par mille pieds. Le sciage des billots au moulin de Morinville coûte $2.50 par mille pieds. On importe aussi de la Colombie Anglaise de magnifique bois de sciage appelé Fir ; ce bois est aussi bon, paraît-il, et d'un plus bel aspect que le beau pin de la province de Québec.

Pour le bois de chauffage nous en avons en quantité, le sud-ouest du Manitoba est suffisamment boisé, la partie nord l'est aussi, la Saskatchewan n'a nulle raison de se plaindre sous ce rapport, dans l'Alberta ; le combustible est abondant et nous avons le choix entre le charbon et le bois de corde, l'un et l'autre ne coûtent rien, ou presque rien. Parce que du chemin de fer du Pacifique Canadien qui traverse la partie la plus aride du nord-ouest, on ne voit pas de forêt, le touriste conclut illogiquement que le pauvre colon est obligé de se bâtir en tourbe et de se chauffer avec de la paille ; pauvre raisonnement ! Mais qu'il vienne donc ce touriste, ce voyageur si pressé de conclure, visiter nos colonies agricoles tant soit peu organisées, il y verra de jolis cottages en bois, de solides clôtures en perches, en palissades, etc., de nombreuses cordées de bois de chauffage à la porte des maisons.

J'éprouve un certain plaisir à contredire ces grands parleurs qui, pour avoir traversé le désert de l'Assiniboia, croient avoir parcouru tout le nord-ouest et vous font des descriptions fantaisistes de tout le pays. Hâtons-nous de dire que nos 28 voyages à travers la contrée, les visites réitérées que nous avons faites à diverses dates, dans les

différents districts, nous donnent autant de compétence en la matière que ces touristes à la plume féconde ou à la langue trop bien pendue.

Nous avons la conviction que les données que nous vous fournissons reposent sur des observations consciencieuses. On a beaucoup écrit sur le Nord-Ouest, des auteurs bien intentionnés d'ailleurs, sont allés jusqu'à exagérer les avantages de ce pays, je le reconnais, et cet écart a fait autant de tort à notre colonisation que les propos désobligeants sur les colonisateurs et les mensonges éhontés qu'on débite sur le pays en général.

Ces courtes dissertations sur les richesses agricoles, forestières et minérales de notre pays d'adoption nous donnent une idée de la prospérité que nous nous plaisons à rêver pour son avenir.

Que la colonisation fasse son œuvre, que les bons agents continuent de faire leur devoir, que les sociétés d'immigration redoublent de zèle, d'ardeur, de dévouement, que les colons eux-mêmes se fassent agents en écrivant à leurs parents et amis des Etats-Unis et d'Europe.

Que l'on nous envoie de bons colons, de braves et nombreuses familles pour prendre les terres vacantes, les cultiver et les faire fructifier, qu'on nous fournisse des capitaux pour exploiter nos richesses minières, pour construire des manufactures, de nouveaux chemins de fer, etc., que le gouvernement qui seconde nos efforts et apprécie notre travail nous continue son concours, que la puissante compagnie qui a tout intérêt à promouvoir l'immigration dans l'Ouest continue aussi à favoriser notre œuvre, alors nous aurons l'espoir, je dirais l'assurance, que les progrès faits durant les dernières années ne sont que l'indice de progrès plus grands encore qui nous attendent dans l'avenir.

APPENDICE.

Lisez attentivement les informations suivantes ; elles peuvent dans l'occasion vous être d'une grande utilité et vous épargner de grands désagréments :

1. Au Manitoba et au Nord-Ouest comme partout ailleurs, pour réussir il faut du travail et de l'économie.
2. Ces habitudes ne s'acquièrent pas durant le trajet, elles demandent un long et constant apprentissage.
3. Notre pays est essentiellement agricole, nous n'invitons pour le moment que des colons agriculteurs.
4. Croyez que le pays va se coloniser, nécessairement et bientôt, avec vous ou sans vous.
5. Ne pas compter sur l'aide du gouvernement, un pays aussi riche que le nôtre se donne sans *prime*.

Le système d'arpentage dans l'Ouest.

Le territoire est d'abord divisé en blocs de 6 milles carrés, les lignes sont tirées de l'est à l'ouest et du sud au nord.

Ces blocs sont appelés townships ou cantons.

Et sont subdivisés en sections d'un mille carré chacun.

Ce qui donne 36 sections dans un canton.

Ces sections sont numérotées de 1 à 36 commençant au sud-est.

Chaque section mesure 80 chaînes carrées et contient 640 acres.

Le homestead est un quart de section ou 160 acres.

Dans chaque section il y a donc quatre homesteads.

A l'angle de chaque township et de chaque section est un poteau en fer sur lequel est gravé le numéro du rang, du township et de la section.

Un espace de 66 pieds ou une chaîne de large pour les chemins est laissé entre chaque section du sud au nord entre chaque deux sections de l'est à l'ouest.

Ce système est très facile à comprendre et uniforme pour tout le Nord-Ouest.

Diagrammes.

La figure ci-dessous indique un township divisé en sections.

Un mille.

N

31	32	33	34	35	36
30	29	28	27	26	25
19	20	21	22	23	24
18	17	16	15	14	13
7	8	9	10	11	12
6	5	4	3	2	1

O — E

S

80 chaînes.

La figure ci-dessous indique une section divisée en homesteads.

N.

N.-O. 160 acres.	N.-E. 160 acres.
S.-O. 40 chaînes.	S.-E. 40 chaînes.

O. — E.

S.

La figure ci-dessous indique les subdivisions légales d'une section : 16 lots de 40 acres chacun.

N.

13	14	15	16
12	11	10	9
5	6	7	8
4	3	2	1

O. — E.

S.

Les sections portant les numéros pairs comme 2, 4, 6, etc., sont réservées par le gouvernement et données en homesteads, celles qui portent les numéros impairs sont octroyées à des compagnies de chemin de fer, et sont vendues à des prix variant de trois à cinq piastres de l'acre.

Inscriptions.

L'inscription des terres se fait aux bureaux du gouvernement. Il faut savoir donner les numéros du canton ou township et de la section. En payant 10 piastres pour l'enregistrement vous recevrez un certificat ou titre provisoire que vous échangerez pour un titre définitif lorsque vous aurez rempli les conditions du homestead.

Conditions du homestead.

La loi exige que vous résidiez sur votre homestead au moins six mois par année, dans chacune des trois années qui suivent la date de votre inscription et que vous labouriez et ensemenciez une vingtaine d'acres de terre.

Ceci est plus ou moins bien compris.

Par exemple : vous faites l'inscription de votre homestead le 10 août 1895. De ce jour au 10 août 1896 vous devrez avoir résidé sur votre homestead au moins pendant 6 mois ; du 10 août 1896 au 10 août 1897, au moins 6 autres mois ; et du 10 août 1897 au 10 août 1898 encore 6 autres mois ; alors seulement vous aurez droit à votre patente.

Mais si du 1er septembre 1897, vous vous absentez jusqu'au 1er mai 1898, vous ne pouvez faire que 20 jours de résidence en août 1897 et les trois mois, mai, juin et juillet 1898 ; il est évident que vous ne pouvez faire compter cette année-là. De plus si un autre colon se présente au bureau et demande à entrer en possession de votre terre dans le cours du mois de mars 1898, il ne sera pas au pouvoir du ministre de l'Intérieur de la lui refuser, après toutefois les avis et les formalités requises.

Résidence.

On entend par résidence, demeurer soi-même dans une maison construite absolument et entièrement sur le homestead ; y aller coucher quelquefois durant la semaine n'est pas suffisant, l'année est comptée de la date de l'entrée du homestead à la date de l'anniversaire.

L'inscription peut être faite par le colon personnellement ou par un procureur ; dans ce dernier cas, il faut une autorisation ratifiée par le commissaire des terres.

Patente.

Le colon qui désire obtenir la patente de son homestead doit en donner avis six mois d'avance soit à l'agent soit à l'inspecteur, soit au commissaire.

D'après les derniers règlements, le colon est obligé de demander la patente de sa terre dans les cinq ans qui suivent la date de son inscription, après cinq ans la terre inscrite et non patentée peut être rendue vacante à la discrétion du ministre de l'Intérieur.

Pour des raisons légitimes, le ministre de l'Intérieur ou le commissaire des terres peut accorder un congé d'absence de quelques mois, mais si le colon laisse son homestead sans cette formalité, il est exposé à le perdre, vu que le ministre n'a pas de discrétion à cet égard, il lui faut suivre la loi.

Tout homme âgé de 18 ans, et toute femme occupant la position de chef de famille, peut prendre un homestead, mais la patente ne peut être obtenue qu'en faveur d'un sujet né britannique ou un étranger naturalisé.

Naturalisation.

Pour se faire naturaliser, il suffit de résider dans le pays pendant trois ans et de demander ses lettres de naturalisation à un juge de la cour Supérieure, à un juge de paix, à un magistrat de police, à un notaire, ou à tout autre officier ayant droit de prendre des affidavits et de recevoir le serment.

Hypothèques.

Il est absolument défendu de faire aucune convention, marché, etc., tendant à vendre ou aliéner son homestead avant d'avoir reçu la réponse à l'application qu'on a faite pour sa patente ; toute infraction à cette règle peut entraîner la perte du homestead et du droit d'en reprendre un autre.

Pour des raisons que le commissaire jugera légitimes on peut obtenir permission d'échanger son homestead pour un nouveau, dans ce cas, le colon est obligé de payer de nouveau le droit d'enregistrement, $10.

Permis pour la coupe du foin.

Le colon qui n'a pas assez de foin sur sa terre pour ses animaux peut obtenir la permission d'en couper sur les terres vacantes, dans son voisinage ; il doit pouvoir indiquer à l'agent du gouvernement le numéro de la section et du township où il désire aller compléter sa provision de fourrage. Ce permis coûte 50 cents et 10 cents par tonne pour le foin coupé.

Location de terre.

Le colon peut louer du gouvernement et réserver pour son propre usage, pas plus de 40 acres de terre à foin, au prix de 25 cents de l'acre par an ; le contrat ne peut pas être pour plus de cinq ans.

Les sections 11 et 29 sont réservées pour les écoles ; le colon peut louer ces terres comme pâturage pour pas plus de cinq ans, à raison de six cents l'acre au Manitoba, et 4 cents l'acre dans les Territoires.

Mais dans ces deux derniers cas, si la terre louée est prise en homestead, ou achetée par un particulier, le contrat cesse en tout ou en partie, en proportion de la partie soustraite.

Droits de Succession.

Le colon qui meurt avant d'avoir reçu la patente de sa terre, laisse un testament ou non ; dans le premier cas, les héritiers rentrant dans tous les droits et obligations du défunt, la patente sera émise au nom de l'exécuteur testamentaire. Dans le cas contraire, c'est-à-dire le colon mourant sans testament, l'administrateur de la succession, pour conserver le homestead et en obtenir la patente, devra délivrer au département des lettres d'administration, dûment signées et reconnues par la cour du district ; ces documents seront conservés au département comme pièces justificatives des droits conférés par la patente.

Règlement pour la coupe du bois.

Le gouvernement accorde à tout colon un permis, pour couper sur les terres vacantes, les quantités de bois suivantes : 3,000 pieds, mesure linéaire, de bois de charpente n'ayant pas plus de 12 pouces de diamètre à la souche ; 2,000 perches à clôture, de pas plus de cinq pouces de diamètre ; 400 poteaux de peuplier, de tout diamètre, pour couverture, 30 cordes de bois sec, pour chauffage ; bois brulé ou tombé, pour chauffage ou clôture, de pas plus de sept pouces de diamètre, et bois brûlé ou tombé, de tout diamètre, pour construction.

Douane.

Les colons venant des Etats-Unis peuvent apporter avec eux tous leurs effets, animaux, grains de semence, etc., il n'y a pas de droits de douane à payer à la frontière. La quarantaine établie des dernières années pour les bestiaux, a été abolie. Le colon a droit d'amener un animal par dix acres de terre qu'il se propose de prendre.

Quand immigrer.

Le meilleur temps pour immigrer dans le Nord-Ouest est vers le mois de mars ou d'avril, alors que le colon peut prendre sa terre et en préparer quelques acres pour semer des légumes et se faire un petit jardin. Celui qui possède un capital de quelques milliers de piastres peut arriver en toute saison ; il peut toujours acheter ou de la Compagnie du chemin de fer ou des métis qui désertent le district, de bonnes terres à proximité des centres et pour des prix assez modérés.

Moyens de communication.

Les moyens de communication sont faciles. Un train de passagers part tous les jours de Montréal et se rend directement à Winnipeg sans aucun changement de chars, il continue ensuite vers l'Ouest, et arrive à Calgary le matin du 5e jour. Les passagers pour Edmonton peuvent se rendre le même jour, s'ils ont laissé Montréal le jeudi ou le samedi. Sur la ligne de Calgary, à Edmonton, les trains ne circulent que deux fois par semaine, les lundis et jeudis.

Le prix de passage de Montréal à Winnipeg est de $22.40 ; de Montréal à Edmonton il est de $43.30. Les colons qui viennent des Etats-Unis, ont un tarif spécial ; s'ils sont pourvus d'un certificat d'immigrants, ils peuvent voyager sur toute la ligne du C.P.R. pour un centin par mille.

Nous serons toujours heureux de fournir ces certificats à ceux qui nous en feront la demande ; il va sans dire que nous n'exigeons aucun paiement pour ce service comme pour tous ceux que nous sommes disposés à vous rendre.

Précautions à prendre.

Pour avoir de l'aise et du comfort en route, il faut apporter ses provisions de bouche, son linge de lit et quelques bons livres de lecture. Le trajet n'est pas aussi ennuyeux qu'on se le figure. Les chars sont commodes, les officiers polis, et il y a rarement encombrement.

Ecrivez d'avance au bureau de colonisation à Montréal, et vous recevrez des informations précises, sur tout ce qui concerne le voyage.

N'apportez pas votre argent avec vous, déposez-le à la banque à Montréal, et prenez sur Winnipeg ou sur Edmonton une traite pour le retirer à votre arrivée à destination.

Le capital requis pour s'établir au Nord-Ouest, avec quelque chance de succès, peut être évalué à sept ou huit cents piastres. Plusieurs des colons établis dans nos colonies ont apporté beaucoup moins que cette somme, et sont déjà en voie de prospérité, mais il leur a fallu dépenser une somme de travail et d'énergie dont tout le monde n'est pas capable.

Le cultivateur déjà établi sur une ferme peut apporter avec profit dans un char de bagage, ses chevaux, ses voitures, son ménage, ses instruments d'agriculture, du grain de semence, etc., vu qu'il ne peut pas facilement vendre ces objets et en réaliser la valeur ; je ne lui conseillerais pas d'acheter ces choses pour les apporter, car alors, on le comprend, la position n'est plus la même.

Conseils prudents.

La condition du colon au Nord-Ouest n'est pas sans difficultés, qu'on ne se fasse pas d'illusions, il est vrai que le sol est riche, que le climat est beau, que le pays est avantageux, mais là comme ailleurs, les allouettes ne vous tombent pas dans la bouche toutes rôties.

Les premières années sont toujours pénibles, surtout pour celui qui n'apporte pas un fort capital. Il n'y a que l'espoir dans l'avenir, l'exemple des voisins, et la consolation de voir son travail récompensé, qui soutient le courage du débutant. De plus, le vrai colon, le pionnier réel, est celui qui possède une vocation spéciale. Pour être sûr de réussir, il faut être dans des conditions particulières et être doué des qualités suivantes : il faut être honnête, laborieux, économe, sobre, courageux, constant, en un mot posséder les qualités qui font le bon chrétien, le bon citoyen ; à celui-là, nous disons de tout cœur, venez au Nord-Ouest, le succès, la prospérité vous attend.

Qui doit immigrer au Nord-Ouest.

Nous invitons spécialement :

1. Le père d'une nombreuse famille composée de garçons en âge de travailler.
2. Le cultivateur qui travaille en vain sur une ferme épuisée, aride, ingrate.
3. Le jeune homme qui n'a pas les moyens de s'établir dans les vieilles paroisses.
4. Le fermier qui par son travail a su mettre de côté quelques centaines de piastres.

5. Le voyageur fatigué de travailler pour les autres et qui désire se faire un chez soi.
6. Le commerçant, le commis, qui est rassasié des courbettes et des civilités à faire à la clientèle.
7. L'homme de métier, l'artisan qui veut sortir de sa boutique et vivre au grand air.
8. Le manufacturier qui possède un peu de capital et beaucoup d'expérience.
9. Les orphelines, les servantes sans soutien susceptibles d'accepter un protecteur.
10. Tout homme de bonne volonté qui n'a pas peur du travail et des privations.

Apportez-nous de bons bras gouvernés par un cœur généreux et nous vous donnerons en retour l'aisance, la prospérité, le bonheur.

Nous avons essayé de donner le plus d'informations possibles, dans ces quelques pages que nous publions à votre intention.

Si nous avons réussi à vous intéresser, c'est pour nous un dédommagement.

Si nous avons éveillé en vous l'idée de vous faire colon, c'est pour nous un succès.

Si nous vous avons déterminé à immigrer dans notre beau pays de l'Ouest, c'est le comble de nos désirs, la pleine réalisation de nos vœux. Nous en bénissons la Providence

Comment écrire au Département.

Quand vous écrivez au gouvernement, observez toujours les formalités suivantes :—

1. Servez-vous du papier grand format (foolscap).
2. Ecrivez sur un seul côté de la feuille.
3. Ne traitez qu'un seul sujet sur une même lettre.
4. Ecrivez lisiblement en anglais ou dans votre propre langue.
5. Donnez au long, votre adresse, nom, prénom, etc.
6. Décrivez bien la ferme dont vous parlez, section, township, rang.
7. N'affranchissez pas votre lettre, jouissez du privilège.
8. Adressez toujours au secrétaire du département de l'Intérieur.
9. Si votre lettre est une réponse, donnez le numéro de la lettre reçue.
10. N'écrivez que pour des choses nécessaires, et jamais sous l'empire de la mauvaise humeur.

En observant ces formalités, vous courez 9 chances sur 10 d'avoir une réponse prompte, claire, définitive, et plus souvent favorable.

C'est une erreur de penser que le ministre de l'Intérieur, ou le commissaire des terres à Winnipeg, sont libres de faire ce qu'ils veulent en matière de homestead ; ces officiers sont régis par la loi, ils doivent rendre compte de leur conduite au pays, dans l'occasion, et sont exposés à être blâmés, s'ils n'agissent pas conformément à la loi et aux règlements établis par le gouvernement.

L'Abbé MORIN, Prêtre,
Colonisateur du Nord-Ouest.

Bureau de colonisation pour le
Manitoba et le Nord-Ouest à l'angle des
Rues Saint-Jacques et Cathédrale,
Montréal.

Nous sommes heureux de pouvoir vous mettre sous les yeux un extrait du rapport fait par MM. Morin et Perrault, délégués par leurs amis du comté de Montcalm pour visiter ces contrées.

M. L'abbé Morin, prêtre,

Au retour de notre voyage de l'Alberta, nous avons le plaisir de vous offrir nos plus sincères remerciements pour tous les services que vous avez rendus au cours de notre excursion.

Il nous a été permis de voir, d'examiner, de juger à loisir, nous voulions nous renseigner sur le bois, l'eau, le charbon, le sol, le marché, le climat et les autres avantages qu'on attribue à votre pays.

Or voici le rapport que nous croyons devoir faire à nos amis, les assurant d'avance que nous n'avons été influencés par aucune considération et que ce qui suit sont les informations fidèles, consciencieuses et parfaitement libres que nous rapportons du Nord-Ouest.

Nous avons trouvé là-bas une population laborieuse, intelligente, unie, des paroisses organisées comme dans la province de Québec, des compatriotes parlant le français et vivant selon nos habitudes. Ces colons ne voudraient plus retourner dans leurs vieilles paroisses qu'ils ont abandonnées pour leNord-Ouest.

1. Le sol est de première qualité, il produit en abondance, le blé, l'avoine, l'orge, le sarrazin, le seigle et toutes sortes de légumes. Nous avons vu chez M. Norbert Sylvestre 1,800 minots d'avoine pesant 48 et 50 livres le minot. Le blé et l'orge donnent la même satisfaction. Ce grain peut rivaliser avec n'importe quel grain cultivé dans nos meilleures terres de la province de Québec.

2. L'eau qu'on nous représentait comme rare et de méchante qualité, est abondante et généralement bonne; en quelques endroits, elle est dure comme dans nos terres fortes, mais plus souvent est douce, bonne à boire et à laver, on la puise dans les lacs, les rivières les ruisseaux ou dans des puits creusés à 15, 20 et 25 pieds de profondeur.

3. Le bois est aussi commun que dans nos paroisses d'ici. A Morinville il y a une "limite" réservée pour l'usage des colons à quatre milles de l'église. Moyennant un permis du gouvernement chaque colon peut aller y couper tout le bois dont il a besoin pour se bâtir, se chauffer et clôturer sa terre.

Il y a un moulin à scie dans la paroisse où les colons apportent leurs billots, le sciage coûte $2.50 le mille pieds.

4. Le charbon est une richesse dans la contrée, les familles en sont très satisfaites. Il brûle bien, chauffe bien et dure longtemps, il coûte une piastre la tonne rendu à la maison. On dit qu'il en existe des mines inépuisables, cette ressource est à envisager surtout si l'on escompte l'arrivée des capitalistes pour l'exploiter.

5. Le climat est très sain, nul ne s'en plaint. Il y a peu de neige, aussi les chemins sont-ils beaux, même en hiver. Les jours sont très longs en été, l'automne est admirable et favorable aux battages. Ni grèle, ni grand vent, ni tempête, ni cyclone, ni serpents, ni animaux vénimeux : Pourquoi ce pays est-il si éloigné de la province de Québec !

6. Les terres vacantes sont rares dans le voisinage des églises, mais à quelques milles de là on trouve de bons homesteads. En outre avec un peu d'argent on peut acheter près des centres, de jolies fermes déjà en culture, moyennant 3 et 4 piastres l'acre.

7. En vue du nouveau settlement que nous désirons établir, nous avons visité les townships avoisinant le lac des Œufs au nord de Morinville, près de la limite à bois. Sur ce vaste lopin de terre il y a du bois en quantité, de l'eau, d'immenses marais à foin et assez de prairies élevées pour mettre en culture 40, 50 et 75 acres de terre sans défrichement. Nous serons à 25 milles des chars, à 15 de Saint-Albert, à 5 milles de Morinville. On nous promet un prêtre et un bureau de poste. Bientôt ce désert se changera en une paroisse canadienne aussi jolie que prospère.

Après dix jours d'une agréable tournée dans le district nous revînmes chez nous conter à nos amis le résultat de notre voyage. Nous avons été absents vingt jours.

Nous vous autorisons, en terminant ce rapport, à user de notre nom et à publier bien haut ces quelques lignes, témoignage de la beauté de votre pays. Puisse cette lecture nous valoir quelques familles canadiennes pour votre nouvelle paroisse.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes les questions qui nous seront adressées concernant ces contrées.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur le colonisateur, vos tous dévoués et reconnaissants.

ANDRÉ MORIN, marchand,
Chertsey,

JOSEPH PERRAULT, cultivateur,
Saint-Théodore, comté de Montcalm, P. Q.



PRÈS D'EDMONTON, ALBERTA.



TABLE GÉNÉRALE

ADRESSE AUX CANADIENS-FRANÇAIS DES ETATS-UNIS

DIVISION DE L'OUVRAGE.

1RE PARTIE.

2ÈME PARTIE.

3ÈME PARTIE.

APPENDICE.

CONCLUSION.

If, after reading this pamphlet, any further information is required, application may be made to any of the following officials :—

IN GREAT BRITAIN.

The Canadian High Commissioner,
17 Victoria Street, S.W., London.

The Canadian Government Agent,
15 Water Street, Liverpool.

The Canadian Government Agent,
52 St. Enoch Square, Glasgow.

The Canadian Government Agent,
2 Abbey Street, Dublin.

W. G. Stuart,
66 South Guildry St., Elgin, Scotland.

W. L. Griffith,
10 The Walk, Cardiff, Wales.

IN CANADA.

The Superintendent of Immigration,
Department of the Interior, Ottawa.

The Commissioner of Immigration,
Winnipeg, Manitoba.

IN THE UNITED STATES.

M. V. McINNES, No. 1 Merrill Block, Detroit, Michigan.

D. L. CAVAN, Bad Axe, Michigan.

JAMES GRIEVE, Reed City, Michigan.

J. S. CRAWFORD, 102 W. 9th St., Kansas City, Missouri.

BENJAMIN DAVIES, 154 East Third Street, St. Paul, Minn.

T. O. CURRIE, Stevens Point, Wisconsin.

C. J. BROUGHTON, 1223 Monadnock Building, Chicago, Ill.

W. V. BENNETT, 801 New York Life Building, Omaha, Neb.

W. H. ROGERS, Watertown, South Dakota.

ALFRED S. ROLLO, Lewark Hotel, Boise City, Idaho.

D. H. MURPHY, Stratford, Iowa.

N. BARTHOLOMEW, 306 5th Street, Des Moines, Iowa.

J. H. M. PARKER, 502 Palladio Building, Duluth, Minn.

WILLIAM RITCHIE, Grafton, North Dakota.

Or for rates of passage, to any of the Canadian Pacific Railway Agencies, or to the Agents of the Canadian Steamship Lines.

SYNOPSIS

DES

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Toutes les sections portant nombre pair des terres à culture, à l'exception des sections 8 et 26, sont ouvertes à la colonisation à titre de concessions gratuites ou *homesteads*, à moins qu'elles n'aient été spécialement réservées à d'autres fins.

L'inscription du homestead

On la fait au bureau de l'agent des terres pour le district où est situé le lot choisi, soit personnellement soit par l'intermédiaire d'une personne résidant à proximité et dûment autorisée à cet effet par le ministre de l'intérieur. à Ottawa, ou par le commissaire des terres fédérales ; et cette autorisation s'accorde sur simple demande. Les frais d'inscription sont de dix piastres.

Les conditions du homestead

Sous la loi actuelle, ne peuvent être accomplies que d'une seule manière, savoir : par la culture et la résidence de trois ans consécutifs, au cours desquels le colon ne peut s'absenter plus de six mois en une année sans s'exposer à voir rayer son inscription.

La demande de lettres-patentes

Doit être faite à l'agent local ou à l'inspecteur des homesteads, et on doit en outre, six mois d'avance, donner avis de son intention de faire telle demande.

Toute communication se rapportant aux terres qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral et sont situées entre la frontière de l'est du Manitoba et la côte du Pacifique, doit être adressée au

Secrétaire du Département de l'Intérieur, à Ottawa, ou à l'agent pour le district où est situé le lot auquel on réfère.

L'OUEST CANADIEN

FERMES GRATUITES POUR DES MILLIONS DE COLONS

200,000,000

D'ACRES DE TERRE À BLÉ ET À PATURAGE À COLONISER AU MANITOBA ET AU NORD-OUEST CANADIEN.

Sol profond, bien arrosé, bien boisé, et le plus riche du monde ; d'accès facile par chemin de fer. Blé : proportion, trente minots par acre, moyennant une bonne culture. La grande zône fertile ; les vallées de la rivière Rouge, de la Saskatchewan et de la rivière de la Paix, et les vastes plaines fertiles. D'immenses étendues, propres aux grains comme aux fourrages, les plus considérables (encore inoccupées) qu'il y ait au monde. Richesse minière incalculable : or, argent, fer, cuivre, sel, pétrole, etc., etc. Immenses couches de charbon. Approvisionnement inépuisable de combustible à bon marché.

Le gouvernement canadien concède GRATUITEMENT DES FERMES DE 160 ACRES à tout adulte masculin âgé de dix-huit ans et à toute personne du sexe féminin qui est à la tête d'une famille, à condition de résider sur cette ferme. Il offre ainsi une existence indépendante à tous ceux qui, ayant peu de ressources pécuniaires, possèdent cependant l'énergie suffisante pour coloniser.

Le climat le plus sain du monde.

Pour tout renseignement que ne contiendrait point cette brochure, s'adresser :—

Au secrétaire
du Département de l'Intérieur,
(*Division de l'Immigration.*)
Ottawa, Canada.

ou

Au Commissaire de l'Immigration,
Winnipeg, Manitoba.